

LETTRE CIRCULAIRE 24/2009  
14 avril 2009

**ACCREDITATION DU GROUPE D'HARMONISATION DES ENC INTERIEURES (IEHG) EN  
TANT QU'ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE  
OBSERVATRICE A L'OHI**

Références : a) LC du BHI 7/2009  
b) Résolution administrative T1.2 de l'OHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le comité de direction tient à remercier les Etats membres qui ont formulé des commentaires sur la LC 7/2009 à propos de la demande d'accréditation à l'OHI du groupe d'harmonisation des ENC intérieures (IEHG) en tant qu'Organisation internationale non gouvernementale (OING).
2. Compte tenu du soutien unanime apporté à la demande de l'IEHG par les Etats membres qui ont répondu, et en l'absence de tout commentaire négatif, le comité de direction a l'honneur d'ajouter l'IEHG à la liste des observateurs accrédités de l'OHI et informera l'IEHG en conséquence. Le comité de direction inclura également l'IEHG dans la listes des observateurs à la prochaine 4<sup>e</sup> CHIE.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Capitaine de vaisseau Robert WARD  
Directeur